

**PERSONNES MAJEURES**

Présence obligatoire au dépôt et au retrait

**1<sup>ère</sup> demande et renouvellement***Formulaire à remplir sur place*Noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents à renseigner

- Ancienne carte d'identité** (pour un renouvellement) + photocopie recto-verso (au format A4)
- Passeport** (pour une 1<sup>ère</sup> demande) + photocopie
- Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si :**
  - vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans,
  - différences d'état civil entre le passeport et la CNI
- En cas de perte ou de vol :** déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo
- Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol** (à acheter en bureau de tabac ou au Trésor Public)
- 1 photo d'identité** couleur, récentes (moins de 6 mois) et identiques, de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris)
- Justificatif de domicile de moins d'un an** (original et photocopie) à vos nom (ou au nom marital) et prénom (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt)
- Pour les personnes hébergées :** attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile à son nom + pièce d'identité de l'hébergeant (original et photocopie)

**CAS PARTICULIERS**

- Inscription du nom marital sur la carte d'identité :** acte de naissance ou acte de mariage de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Pour les personnes divorcées :** décision de justice ou attestation de l'ex-époux (signature légalisée) autorisant l'usage du nom marital
- Pour les personnes veuves :** copie intégrale de l'acte de décès de l'époux en original (à demander à la mairie du lieu de décès) pour pouvoir inscrire la mention *veuve* ou *nom d'usage*
- Pour les majeurs protégés :** jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre + pièce d'identité du représentant légal)
- 1<sup>ère</sup> demande suite à l'acquisition de la nationalité française :** certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + acte de naissance délivré par le Service Central d'État Civil de moins de trois mois + pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo)

**PERSONNES MINEURES**

Présence obligatoire au dépôt, facultative au retrait (-12 ans)

**1<sup>ère</sup> demande et renouvellement***Formulaire à remplir sur place*Noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents à renseigner

- Ancienne carte d'identité** (pour un renouvellement) + photocopie recto-verso (au format A4)
  - Passeport** (pour une 1<sup>ère</sup> demande) + photocopie
  - Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si :**
    - vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans,
    - différences d'état civil entre le passeport et la CNI
  - En cas de perte ou de vol :** déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo
  - Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol** (à acheter en bureau de tabac ou au Trésor Public)
  - Pièce d'identité du représentant légal** (original + photocopie)
  - 1 photo d'identité** couleur, récentes (moins de 6 mois) et identiques, de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris),
  - Justificatif de domicile de moins d'un an** (original et photocopie) aux nom et prénom du représentant légal (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt)
- CAS PARTICULIERS**
- Si les parents sont divorcés :** décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale (original + photocopie)
  - En cas de résidence alternée :** justificatif de domicile de l'autre parent + pièce d'identité (original + photocopie)
  - Dans les cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers :** jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur ou décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale
  - Pour ajouter un nom d'usage :** fournir l'autorisation écrite de l'autre parent + photocopie de sa pièce d'identité
  - 1<sup>ère</sup> demande de titre français pour un mineurs né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger :** même justificatifs que ceux demandés aux personnes majeures (voir ci-contre)